



Syndicat National du Trésor

CAP centrale
7 novembre 2007
AA – AAP

Notation... intégrations... détachements...

Déclaration des élus CGT

La proximité de la prochaine campagne de notation nous amène à réitérer la demande formulée par les élus CGT de catégorie B le 10 octobre dernier concernant la programmation de l'expérimentation aux finances de l'abandon de la note chiffrée. Nous réaffirmons ici notre totale opposition à la substitution de la notation par une simple évaluation. Néanmoins, il est urgent que les agents et leurs représentants soient précisément informés d'éventuelles modalités d'application, sachant que la précédente réforme avait nécessité de longs mois de discussions et par la suite plusieurs modifications.

Malgré ces modifications, de nombreux dysfonctionnements persistent, notamment en ce qui concerne les tableaux synoptiques. Certains dossiers étudiés aujourd'hui le confirment et des interpellations locales l'attestent. Dans le département de l'Isère, pour ne citer qu'un exemple, les consignes de l'instruction sont ignorées.

Concernant les 6 dossiers de recours d'agents mis à disposition de la Mutuelle et qui ont réintégré les services, la CGT déplore :

- *l'examen tardif des recours qui a laissé ces personnels sans réelle note finale pour être classés au tableau d'avancement et à la liste d'aptitude 2007,*
- *la pénalisation des agents ayant opté pour un retour dans les services du trésor dans l'attribution de bonifications de l'enveloppe accordée à la Mutuelle,*
- *la pénalisation supplémentaire de ces agents au prétexte du temps d'adaptation nécessaire à l'exercice de leurs nouvelles missions.*

A propos des détachements, la CGT a pour principe avant de se prononcer, de s'assurer de l'absence de demande de mutation. Position que nous confirmons aujourd'hui. Cependant, dans le contexte des annonces liées à la fusion DGI/DGCP, nous nous interrogeons sur la signification de dossiers émanant des Impôts !

Enfin, la CGT tient à dénoncer les cafouillages répétés dans le calendrier des réunions avec les représentants du personnel. Si l'on peut admettre certains reports, la tenue de réunions en période de vacances scolaires et leur concentration sur une courte période nuisent à la qualité du traitement des dossiers des agents requérants.

Il est temps que les différents services de la DGCP se concertent pour mettre au point un calendrier cohérent et réaliste.

Dans cette période de conflits majeurs dans lesquels sont impliqués les personnels du Trésor, il est urgent de répondre aux questions et de satisfaire les revendications des personnels.

**Les élus CGT : Ghislaine REMY (31) – Jean-Yves DETOC (35) – Catherine HOUDIN (35)
Michèle RENAUDIN (75RGF) – Mathias WATELLE (59) – Christelle SISSOKO (93)**

Réponse de la Direction à la déclaration

Concernant l'abandon de la note chiffrée et son expérimentation, la DGCP ne s'est pas portée volontaire. En tout état de cause, si une expérimentation devait être décidée pour 2008, elle ne pourrait concerner dans l'immédiat, pour des raisons techniques et de mise en œuvre, que des corps de personnels du Trésor à faible effectif (exemple : Inspecteurs Principaux/Directeurs Départementaux). Ceci exclurait de fait les agents d'administration et les contrôleurs pour une prochaine expérimentation.

A propos des dossiers des agents mis à disposition de la Mutuelle, la direction déplore l'examen tardif des recours relatifs à l'activité 2005..

Bien qu'elle juge que ce retard ne sera pas, au cas présent, préjudiciable aux agents, elle confirme comme l'a indiqué la CGT, que cela aurait pu avoir des conséquences en terme de déroulement de carrière pour les intéressés et s'engage à sensibiliser le Président de la Mutuelle à ce sujet.

Sur le calendrier des réunions, la direction limite l'explication des annulations et reports des réunions aux actuels conflits sociaux.

Pas de réponse sur la façon de servir les tableaux synoptiques dans certains départements (revus à la baisse) !

Recours en notation

- 6 dossiers concernaient des agents de la mutuelle (notation 2006) 1 seul a obtenu une valorisation à + 0,02. Le Président de la Mutuelle, notateur final, a proposé de revoir à la hausse tant son avis sur l'agent que la bonification (zone neutre à + 0,02). Cette proposition a été retenue par la CAP Centrale.
- 14 dossiers concernaient la révision de la notation 2007. La CGT a déploré qu'un seul dossier ait obtenu satisfaction. Le TPG du département concerné s'en est remis à la CAP Centrale pour bonifier cet agent à +0,06 en invoquant les contraintes de son enveloppe

capital/mois. Cette proposition a été retenue par la CAP Centrale.

- 3 dossiers concernaient des agents avec une pénalisation allant jusqu'à -0,06. Pour ce dernier, alors qu'il s'agissait d'un agent qui était pour la première fois sanctionné, la parité administrative n'a pas concédé un retour à la zone neutre ou à la note d'alerte. La CGT a voté contre le maintien des notes négatives.

Demandes d'intégration dans le corps des agents d'administration du Trésor Public :

- 3 dossiers concernaient des agents des domaines : la CGT a voté Pour en cohérence avec le plan d'intégration des services des domaines au trésor public.
- 5 demandes de fonctionnaires provenant d'autres administrations étaient examinées lors de cette CAP. La CGT a voté contre l'une d'entre elle, puisque le département concerné était, dans le cadre du mouvement de mutation, demandé par 5 agents du Trésor.

Détachement dans le corps des agents d'administration du Trésor Public :

La CGT a voté contre ces propositions, les départements concernés étant des départements pour lesquels des demandes de mutation sont en attente et ne sont pas satisfaites.

Rappel : La CAP centrale du trésor Public ne traite que les demandes de détachement et d'intégration de fonctionnaires extérieurs à la DGCP. A l'inverse, les demandes des agents du Trésor Public sont vues dans les CAP centrales des administrations désirées.

Le détachement initialement demandé se transforme soit en intégration définitive dans l'administration d'accueil, soit en réintégration dans l'administration d'origine au bout de 5 ans renouvelables sur demande.

Solidaire, pas solitaire, c'est ça la CGT !

Je participe, je me syndique !

Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel :

%

Affectation :

date :

signature :

